

L'animateur : M Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Philippe BRANDY, Patrick BOURABIER, Jean Marie SARDAIN,
Philippe ANDRIEUX, Christian FRESNEL

Membre invité :

Le PV n°15 de la réunion de la commission SENIORS en date du 17/01/2019 est approuvé sans observation.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les rencontres de Coupes (Art.30 - paragraphe 3 des RG de la LFNA).
Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAITS :

- Séniors D5 – (amende 30 euros)

Poule C : AS SALLES D'ANGLES (2) du 19/01/2019 (1^{er} Forfait)

2° - REGLEMENTS FINANCIERS

Rencontre Séniors D2 – Poule A : USA MONTBRON – ES ELAN CHARENTAIS

Arbitre Assistant : Monsieur Abdelmounaim EL GUECHCHATI

Les frais de déplacement pour la somme de 25,66 € seront crédités à l'arbitre par débit du DISTRICT (terrain impraticable - caisse des intempéries).

Rencontre Séniors D2 – Poule B : FCC ISLE D ESPAGNAC – GSF PORTUGAIS

Arbitre Assistant : Monsieur Dominique PETRY

Les frais de déplacement pour la somme de 24,06 € seront crédités à l'arbitre par débit du DISTRICT (terrain impraticable - caisse des intempéries).

Rencontre Séniors D3 – Poule D : ENT CLAIX/BLANZAC – CO LA COURONNE (2)

Arbitre : Monsieur Christophe SAVIN

Les frais de déplacement pour la somme de 24,06 € seront crédités à l'arbitre par débit du DISTRICT (terrain impraticable - caisse des intempéries).

Rencontre Séniors D5 – Poule G : FC AUBETERRE (2) – AS VOEUIL ET GIGET (2)

Arbitre : Monsieur Alexandre RAMADA DO RIO

Les frais d'arbitrage pour la somme de 34,95 € seront crédités à l'arbitre par débit du club d'AS VOEUIL ET GIGET.

Rencontre Séniors D5 – Poule D : CHANTILLAC – ENT BERNAUIL/SALLES DE BARBEZIEUX

Arbitre : Monsieur Christophe SAVIN

Les frais d'arbitrage pour la somme de 57,06 € seront crédités à l'arbitre par débit des clubs de CHANTILLAC (28,53 €) et d'ENT BERNEUIL SALLES DE BARBEZIEUX (28,53 €).

3° - INFORMATIONS DIVERSES

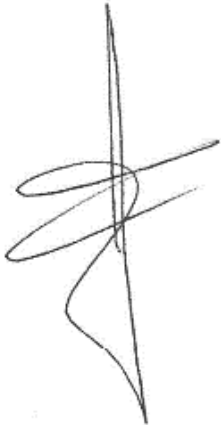
- Courriel du AS VOEUIL ET GIGET, Monsieur Fabrice JOUSSEAUME, du 23/01/2019, pris note,
- Courriel de LA GENTE, Monsieur Sébastien PALMIER, du 23/01/2019, pris note,
- Courriel du SL CHATEAUBERNARD, Monsieur Fabrice ARNEAU, du 23/01/2019, pris note,
- Courriel du STADE RUFFEC, Madame Carole MOREAU, du 23/01/2019, pris note,
- Courriel de UAS VERDILLE, Monsieur Yannick THEYS, du 23/01/2019, pris note,
- Courriel de US ANAIS, Madame Nathalie MORISSON, du 22/01/2019, pris note,
- Courriel de ES MORNAC, Monsieur Damien BERTRAND, du 23/01/2019, pris note,
- Courriel du CA ST MEME LES CARRIERES, Monsieur Gérard BALLETT, du 24/01/2019, pris note,
- Courriel de US ETAGNAC, Monsieur Gérard OUVRIER-BONNAZ, des 12 et 21/01/2019, pris note,
- Courriel du FC CHABANAIS EXIDEUIL, Monsieur Jean Michel FRAYSSE, du 17/01/2019, pris note,
- Courriel de UF BARBEZIEUX BARRET, Monsieur Stéphane CHENUDIERAS, du 21/01/2019, pris note,
- Courriel de ES FLEAC, du 21/01/2019, pris note,

- Courriel de ES ELAN CHARENTAIS, du 20/01/2019, pris note,
- Courriel de AS SALLES D'ANGLES, Monsieur Geoffrey MORGADO, du 19/01/2019, pris note,
- Courriel du FC TARDOIRE, Madame Marion MOINE, du 16/01/2019, pris note,
- Courriel de AC GOND PONTOUVRE, Monsieur Alexandre LE MEILLOUR, du 18/01/2019, pris note,
- Courriel de US CHASSENEUIL, Monsieur Vincent ROCHEREAU, du 17/01/2019, pris note,
- Courriel de AS VILLEBOIS HTE BOEME, du 17/01/2019, pris note,

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 31 Janvier 2019 à 16H30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h25

L'animateur **GUIGUEN Jean-Charles**



Le secrétaire **SARDAIN Jean Marie**

